

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DES MEMBRES DE LA PNWW



VOUS AVEZ DES QUESTIONS? NOUS AVONS DES RÉPONSES!

1. Est-ce que mon(ma) conjoint(e) peut assister à l'AG si celui-ci ou celle-ci n'est pas membre?

Seuls les membres pourront participer à l'AG et seront admis dans la salle.

2. Est-ce que la PNWW s'occupe de réserver les chambres?

Oui! Vous devez répondre aux questions demandées à la section 4 du « Formulaire d'inscription » et nous procéderons à la réservation. Vous ne devez pas contacter directement l'établissement hôtelier.

3. Je suis membre associé et mon(ma) conjoint(e) est décédé(e), est-ce que je peux assister à l'AG?

Oui, s'il n'y a pas eu divorce, séparation de corps ou fin de vie commune avant le décès.

4. Est-ce que l'indemnité du kilométrage peut être calculée en tenant compte du bateau?

Pour les membres résidants sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, la PNWW calculera la distance de déplacement comme s'ils feraient l'itinéraire par Québec.

5. Est-ce possible d'annuler mon inscription à l'AG?

Oui c'est possible, mais vous devez en aviser rapidement la PNWW.

6. Est-ce que mes enfants vont pouvoir venir manger avec moi?

Seuls les membres inscrits et participants à l'AG auront accès au déjeuner et au dîner du 6 juin, lors de l'évènement.

7. Est-ce qu'il y aura un service de garde au Centre des congrès de Lévis pendant l'AG?

Il n'y aura pas de service de garde pendant l'AG.

8. Est-ce que je pourrai soumettre une résolution le jour de l'assemblée?

Non, la date limite pour transmettre votre proposition est le 7 avril 2026. Aucune proposition ne sera acceptée après cette date. La nouvelle procédure prévue au *Code de procédures des assemblées générales et spéciales* vous a été résumé. Consultez le document transmis à ce sujet !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DES MEMBRES DE LA PNWW



9. Qui sont les membres du Comité d'analyse des propositions?

Le comité d'analyse des propositions est formé de M. Claude Brière, représentant du Conseil des Sages, Mme Nathalie Rioux, adjointe du Grand Conseil et M^e Léonie Boutin, Conseillère juridique en remplacement de M^e Laurence Maher.

10. Est-ce qu'il y a d'autres changements dans le déroulement de l'assemblée?

L'adoption du *Code de procédures des assemblées générales et spéciales* en décembre 2025 a apporté certaines modifications dans la méthode de dépôt des propositions. Toutefois, le jour de l'assemblée, le déroulement sera le même.

11. Est-ce que je vais recevoir une confirmation comme quoi je suis bien inscrit?

Oui. Vous allez recevoir une confirmation **par courriel** sur le statut de votre inscription.

